

PROTOCOLE D'ÉVALUATION À VISÉE DIAGNOSTIQUE CHEZ L'ADULTE (À PARTIR DE 18 ANS)

Présentation des différentes étapes du protocole d'évaluation des troubles du neurodéveloppement

Dans ce document, vous retrouverez notre protocole d'évaluation détaillé des différents troubles du neurodéveloppement (TSA, TDA/H, Troubles Spécifiques des Apprentissages, Déficience intellectuelle et Troubles moteurs). Il concerne les personnes âgées de 18 ans et plus.

Très important:

- **Aucun diagnostic en urgence ne peut être réalisé au sein de notre équipe.**
- Cette démarche à visée diagnostique est **longue et complexe** et se réalise en **différentes étapes**.
- Le cabinet interdisciplinaire TSA³ reçoit uniquement les demandes des personnes domiciliées dans les environs de Lyon et dans le département 69.
- Nous avons besoin que la personne soit suivie de manière régulière par un professionnel de santé et que ce professionnel s'interroge lui-même sur la présence d'un Trouble du Neurodéveloppement, en nous adressant un courrier détaillé.
- Nous sommes un cabinet en exercice libéral et nous ne recevons que les demandes de ligne 1 et 2 (<https://www.cra-rhone-alpes.org/le-parcours-pour-les-adultes/>). De ce fait, il est important d'avertir que si le profil de la personne qui demande un bilan approfondi relève d'une situation dite complexe, notre équipe ne sera malheureusement pas en capacité de réaliser cette démarche. Par exemple, lorsqu'il n'y a aucun parent pour témoigner des éléments de la petite enfance et/ou lorsqu'il y a des événements à caractère traumatique qui complexifient la possibilité d'émettre des hypothèses claires. Dans ce cas-là, nous réadressons les demandes vers les professionnels de ligne 3.
- De plus, notre équipe ne réalise pas de bilans à caractère « contre-diagnostic » pour les personnes qui souhaitent obtenir un autre avis à la suite d'un premier bilan réalisé par d'autres équipes.
- Avant de vous rencontrer, nous vous demandons d'abord de prendre le temps de compléter les différents questionnaires, de rassembler un certain nombre de documents utiles pour retracer votre parcours, et de nous retourner le tout en version papier.

Présentation détaillée des 5 étapes:

Etape 1 : Constitution de la demande par la personne elle-même (nb : les jeunes adultes peuvent se faire aider par les parents mais il doit s'agir de leur démarche personnelle volontaire).

Etape 2 : Consultations anamnestiques* (*= trajectoire développementale)
(nb : L'anamnèse parentale ou d'un proche est indispensable pour recueillir les informations sur le développement de la petite enfance).

Etape 3 : Tests d'approfondissement au diagnostic

Etape 4 : Synthèse en équipe au sein de TSA³ + échanges téléphoniques avec les différents professionnels extérieurs impliqués dans la vie de la personne.

Etape 5 : Restitution de la synthèse écrite des préconisations de soins thérapeutiques.

Etape 1 : Constitution de la demande

Pour adresser la demande d'évaluation au cabinet TSA³, il faut adresser directement un email à : bilantsa3@gmail.com : nous remercions les parents de ne pas écrire ce mail à la place du jeune adulte pour effectuer cette démarche personnelle).

Nous envoyons ensuite le protocole à lire avec le document d'autorisation : si la personne est d'accord avec notre cadre de travail, les délais et les honoraires, nous adressons ensuite l'ensemble des différents questionnaires à compléter avec la liste des documents à rassembler pour constituer la demande.

C'est après la réception complète des documents que nous étudions les dossiers dans un délai moyen de 5 à 8 semaines environ (en dehors des périodes de congés).

Il y a différents questionnaires à compléter ou courrier à fournir :

- **Par la personne majeure**
- **Par ses parents** (dans le cas où il n'y a aucun parent pouvant témoigner, vous pouvez faire la demande à un autre membre de la famille qui a été témoin de votre petite enfance).
- **Courrier obligatoire par un.e professionnel.le de santé** (psychologue, médecin ou médecin psychiatre...) : un courrier d'adressage précisant les éléments observés en faveur d'un Trouble du Neuro-Développement ou autres hypothèses interprétatives des difficultés constatées qui nécessitent un bilan approfondi.

Ces documents seront à compléter, imprimer et à nous adresser **en version papier uniquement.**

Le dossier peut être déposé sur place à TSA³ dans la boîte aux lettres ou envoyé par la poste, en envoi simple (merci de ne pas envoyer en courrier recommandé).

Adresse postale pour nous faire parvenir les documents en format papier :

**Centre interdisciplinaire TSA³
A l'attention de Madame Blandine LACROIX/ Coline GRANGE
Centre d'activités de Gorges de Loup, Bât 5, RDC
24, avenue Joannès MASSET 69009 LYON**

Etape 2 : Consultations anamnestiques

Pour chaque dossier que nous recevons, nous définissons une psychologue « *référente dossier* ». Son rôle est de lire l'ensemble des pièces du dossier et de contacter par téléphone les autres professionnels impliqués dans le suivi de la personne.

- **1^{ère} rencontre** : cette première séance de quatre-vingt-dix minutes environ est réalisée par la psychologue référente du dossier et une autre professionnelle. Cette rencontre vise à bien identifier l'enjeu pour la personne de réaliser une telle évaluation de ses difficultés, de vérifier le consentement lorsqu'il s'agit de très jeunes adultes domiciliés encore avec les parents par exemple. **Il s'agit aussi d'évaluer cliniquement le niveau de détresse de la personne et de vérifier la pertinence de réaliser les autres bilans** (prévus par les coordinatrices lors de l'envoi de l'e-mail avec l'ensemble des dates proposées).
- **2^{ème} rencontre** : il s'agit de la séance parentale pour retracer l'histoire neurodéveloppementale de la personne. La personne étant majeure peut choisir d'assister ou non à cette séance parentale. Selon l'âge ou la distance kilométrique, nous pouvons parfois proposer une séance parentale en visioconférence.

Etape 3 : Réalisation de tests d'approfondissement au diagnostic

Selon les bilans qui ont été effectués préalablement pour la personne adulte que nous rencontrons, nous pouvons, si cela est utile et vraiment nécessaire, proposer des outils d'évaluation complémentaires.

Parmi l'ensemble des outils dont nous disposons au sein du centre interdisciplinaire TSA³ :

- Outil d'évaluation du spectre autistique ([ADOS-2](#))
- Outil d'évaluation psychométrique (échelles de Wechsler [WAIS IV](#))
- Outils d'évaluation des fonctions exécutives ([BRIEF](#))
- Outils d'évaluation des fonctions attentionnelles ([TAP](#), [DIVA-5](#))
- Outil d'évaluation du comportement adaptatif ([VINELAND-II](#))
- Outils d'évaluation des cognitions sociales (PECS B, à venir [CLACOS](#))
- Outils d'évaluation du profil sensoriel (Dunn).

Etape 4 : synthèse interne en équipe

C'est la psychologue « **référente dossier** » qui anime le temps de présentation en réunion de synthèse, au sein des locaux de TSA³. Elle présente les différentes informations recueillies et croise les regards des différents professionnels impliqués dans l'évaluation.

Il s'agit ainsi d'un temps de réflexion en équipe interdisciplinaire qui vise à proposer différentes préconisations pour aider au mieux la personne dans sa vie quotidienne.

Les patients ne sont pas présents pendant cette synthèse à TSA³.

Etape 5 : Restitution de la synthèse écrite et des préconisations

Cette étape consiste à restituer les conclusions et discuter des préconisations proposées lors de la synthèse en équipe. Cette séance se réalisera avec la psychologue référente du patient.

Par ailleurs, cette séance de restitution permettra de proposer des pistes thérapeutiques différentes selon les hypothèses que nous aurons retenues.

Si cela est nécessaire et si la personne est d'accord, nous pouvons proposer un suivi en **Thérapies Comportementales et Cognitives selon les besoins qui auront été identifiés** dans nos conclusions.

D'autres suivis complémentaires pourront également être proposés : remédiations cognitives, psychomotricité, éducation thérapeutique sur le stress, expressions corporelles, groupes d'affirmation de soi, groupes d'habiletés sociales, aide à la parentalité, ateliers familles, etc.

Le travail psychothérapeutique peut se réaliser en individuel ou en groupe : il vise la plupart du temps une meilleure compréhension des outils de régulation des émotions, de mettre en pratique les techniques de résolution de problème.

NB : Profil complexe

Comme nous l'avons dit précédemment, la réalisation d'une évaluation à visée diagnostique est complexe. Parmi les demandes que nous recevons, il arrive souvent qu'il soit impossible pour nous de nous positionner sur une seule hypothèse diagnostique.

Dans ce cas-là, nous redirigeons la personne auprès des équipes des centres de référence pour les adultes, de ligne 3 : <https://centre-ressource-rehabilitation.org/ts2a>

Nous vous invitons également à contacter le CRA pour toute question et information sur les TND : <http://www.cra-rhone-alpes.org/>

NB : compléter le dossier MDPH : si besoin de remplir un dossier MDPH ou de faire une demande de RQTH, les personnes devront s'adresser ensuite auprès d'un médecin ou d'un médecin psychiatre en s'appuyant sur les recommandations et hypothèses que nous aurons formulées pendant l'évaluation (soit auprès d'un CMP, soit en exercice libéral).

ORGANIGRAMME RECAPITULATIF DE NOTRE PROTOCOLE

Un.e professionnel.le de santé vous adresse vers notre cabinet

RECUEIL DE DONNEES

(après accord de notre protocole : envoi des questionnaires et documents demandés)

RECEPTION DU DOSSIER COMPLET

(Version papier uniquement)

ETUDE DU DOSSIER

(Réalisée par les coordinatrices de TSA³, dans un délai environ de 5 à 8 semaines)

PROPOSITION DES DATES DE RDV ET DEVIS

CONSULTATIONS A VISEE DIAGNOSTIQUE

(avec bilans complémentaires si nécessaire)

SYNTHESE EN EQUIPE A TSA³

(animée par la référente du dossier)

SEANCE DE RESTITUTION DES RESULTATS

(réalisée par la référente du dossier)

(remise d'un compte rendu détaillé avec préconisations)

SUIVIS SI NECESSAIRE

(TCC, remédiation cognitive, ateliers sur la gestion du stress, psychomotricité, art-thérapie, aide à la méthode de travail, etc.)

ET/OU

NECESSITE DE POURSUIVRE L'INVESTIGATION DIAGNOSTIQUE

EN CENTRE DE REFERENCE LIGNE 3 (ex : TS2A)

Les évaluations diagnostiques ne font pas l'objet d'un remboursement à la sécurité sociale. Il s'agit d'actes privés. Une prise en charge éventuelle par la mutuelle est parfois réalisée.

Les tarifs appliqués ont été mis à jour à TSA³ le 11 septembre 2023 :

TARIFS D'ÉVALUATION DIAGNOSTIQUE CHEZ L'ADULTE (A PARTIR DE 18 ANS)

▪ Première rencontre	120 €
▪ Séance d'anamnèse parentale	120 €
▪ Séance ADOS-2	250 €
▪ Travail de synthèse interprofessionnelle	80 €
<i>(Ce travail comprend le temps pour la référente du dossier de prendre contact avec les autres professionnels de préparer et d'animer le temps de synthèse en équipe)</i>	
▪ Séance de restitution avec remise de la synthèse écrite	100 €
<i>(ce tarif comprend un forfait de temps de rédaction en plus de la séance de restitution des résultats)</i>	
Total	670 €



Si besoin de consultations ou de tests complémentaires :

▪ Bilan psychométrique (Échelles de Wechsler)	250 €
▪ Bilan attentionnel	250 €
▪ Bilan de la cognition sociale	250 €
▪ Bilan du comportement adaptatif (VINELAND-II)	250 €
▪ Bilan psychomoteur complet	150 €
▪ Profil sensoriel de Dunn (seul)	90 €